

FICHE DE POSTE

Directeur Général Adjoint / Directrice Générale Adjointe

*En charge de la Direction des Ressources Médicales HNO
et de la Direction déléguée des Hôpitaux Nord-Ouest Tarare Grandris*

I. Description de l'établissement

Les Hôpitaux Nord-Ouest (HNO) sont constitués en direction commune autour des HNO Villefranche sur Saône, également établissement support du GHT. Ils proposent une offre de soins complète dans les domaines de la médecine, de la chirurgie, de l'obstétrique, des soins critiques, du SMR, de la gériatrie et du médico-social sur le territoire Nord Rhône et sur l'Ouest de l'Ain. Ils assurent un service de santé de proximité et de recours au bénéfice d'un bassin de population de plus de 300 000 habitants.

Les HNO regroupent les hôpitaux de Beaujeu - Belleville-en-Beaujolais (69), Tarare Grandris (69), Trévoux (01), Villefranche-sur-Saône (69) et les 10 Ehpad qui leur sont rattachés.

Cette organisation multi-sites permet de porter une stratégie territoriale structurée autour de filières médicales et de l'organisation du parcours du patient. Les HNO assurent également le pilotage de la filière gériatrique territoriale et animent un réseau de coopération avec les acteurs de santé du territoire de recours mais également les établissements médico-sociaux, les CPTS, les associations.

II. Description du poste

Positionnement hiérarchique et fonctionnel

Le Directeur Général Adjoint est placé sous l'autorité directe du Directeur Général. À ce titre, il participe à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie de la Direction Commune.

Il exerce un rôle d'appui à la Direction Générale dans la conduite de projets structurants ou le suivi des dossiers qui peuvent lui être confiés.

Ses relations fonctionnelles s'exercent avec la Direction Générale, l'ensemble de l'équipe de direction, les présidents et vice-présidents de CME, le président de la CMG, les chefs de pôle, les cadres supérieurs HNO, les représentants du personnel.

Missions générales auprès de la Direction Générale

- contribuer à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation de la stratégie des Hôpitaux Nord-Ouest ;
- participer à la préparation, à l'animation et au suivi des instances de gouvernance et de concertation ;
- organiser le reporting régulier sur les dossiers relevant de son périmètre et veiller à la lisibilité des décisions ;
- participer à la gestion des situations complexes, des tensions organisationnelles, des mouvements sociaux et des situations sanitaires exceptionnelles ;
- assurer la représentation de l'établissement auprès des partenaires internes et externes sur les sujets relevant de sa délégation ;

- participer aux réunions avec l'ARS, les élus, les partenaires territoriaux, les acteurs sanitaires et médico-sociaux et les représentants des professionnels ;
- assurer l'intérim du Directeur Général en cas d'absence ou d'empêchement.

Direction des Ressources Médicales de la Direction Commune

Le Directeur Général Adjoint assure le pilotage stratégique et opérationnel de la Direction des Ressources Médicales pour l'ensemble de la Direction Commune. Il définit et met en œuvre, en lien avec le Directeur Général, les Présidents de CME, les chefs de pôle et les responsables médicaux, la politique institutionnelle de gestion des ressources médicales.

Il manage une équipe composée d'une adjointe et de 5 gestionnaires ainsi que de ressources mutualisées avec la DRH HNOV.

Il a notamment pour mission de :

- définir et piloter la politique d'attractivité, de recrutement, d'accueil et de fidélisation des professionnels médicaux ;
- sécuriser les processus relatifs aux contrats médicaux, conventions, exercices territoriaux et coopérations ;
- piloter avec les COPS et CME les dispositifs de permanence des soins, de continuité médicale et de temps médical ;
- accompagner les chefs de pôle et responsables médicaux dans l'analyse des besoins, l'évolution des organisations et la consolidation des équipes ;
- garantir un dialogue régulier, transparent et constructif avec la communauté médicale et les instances médicales
- assurer le suivi stratégique du Projet Social HNO volets personnel médical.

Pilotage du dialogue de gestion avec les pôles

Le Directeur Général Adjoint pilote et anime le dialogue de gestion avec les pôles, en lien avec les directions fonctionnelles, les chefs de pôle, les cadres supérieurs de pôle et les responsables médicaux. Cette mission vise à renforcer la responsabilisation des acteurs et la cohérence entre objectifs institutionnels, moyens alloués et résultats attendus.

- coordonner le dialogue de gestion entre les pôles et les directions fonctionnelles ;
- superviser le suivi des contrats de pôle et de leur déclinaison opérationnelle ;
- préparer les arbitrages nécessaires en lien avec la Direction Générale ;
- coordonner la définition des outils de pilotage, des tableaux de bord et des modalités de reporting.

Direction déléguée des Hôpitaux Nord-Ouest Tarare Grandris

Le Directeur Général Adjoint assure la direction déléguée des Hôpitaux Nord-Ouest Tarare Grandris. Il représente la Direction Générale sur le site et garantit la déclinaison locale des orientations institutionnelles de la Direction Commune. À ce titre, il doit :

- assurer le pilotage opérationnel du site et l'animation de l'équipe de direction locale ;
- garantir la continuité, la qualité et la sécurité des prises en charge sanitaires et médico-sociales ;
- accompagner les projets médicaux, soignants, médico-sociaux et organisationnels du site ;
- suivre les enjeux d'activité, de ressources humaines, de qualité, de finances et d'organisation ;
- développer les relations avec les partenaires locaux, les acteurs de ville et les institutions du territoire ;
- animer le dialogue social local ;
- garantir la continuité de la décision, de la représentation et du pilotage institutionnel.

III. Profil recherché

Parcours professionnel attendu

Le poste s'adresse à un Directeur ou une Directrice d'Hôpital disposant d'une solide expérience de direction dans le secteur sanitaire et médico-social.

Une expérience confirmée dans un établissement public de santé, une direction commune, une direction de site ou une direction fonctionnelle à forts enjeux est attendue. Une expérience en Direction des Affaires Médicales, ainsi qu'une pratique du dialogue de gestion et de la gouvernance médicale, constitueraient des atouts importants.

Compétences attendues

- excellente connaissance du fonctionnement des établissements publics de santé et de leur gouvernance ;
- maîtrise des enjeux relatifs aux affaires médicales, à l'attractivité et à la fidélisation des praticiens ;
- connaissance des règles statutaires et contractuelles applicables aux personnels médicaux ;
- capacité à piloter un dialogue de gestion avec les pôles et à articuler enjeux médicaux, organisationnels, financiers et sociaux ;
- expérience de conduite de projets complexes et de transformation des organisations ;
- maîtrise des relations avec les tutelles, les élus, les partenaires territoriaux, la communauté médicale et les partenaires sociaux ;
- capacité à structurer des outils de pilotage, de suivi et de reporting utiles à la décision.

Qualités professionnelles

- vision stratégique et capacité à donner du sens ;
- loyauté et capacité à travailler en confiance avec la Direction Générale ;
- leadership managérial, sens du collectif et aptitude à fédérer ;
- capacité d'analyse, de synthèse, d'arbitrage et d'aide à la décision ;
- rigueur, méthode, sens de l'organisation et respect des engagements ;
- aisance relationnelle, diplomatie, écoute et sens de la négociation ;
- réactivité dans les situations complexes et capacité à gérer les priorités ;
- disponibilité, adaptabilité, discrétion, éthique et respect de la confidentialité ;
- sens de l'intérêt général et engagement au service du service public hospitalier.

Conditions particulières d'exercice

- Exercice multisite (une présence est attendue sur l'ensemble des principaux sites de la Direction Commune) ; participation aux astreintes de direction
- disponibilité adaptée aux responsabilités exercées, aux impératifs de représentation et aux situations de crise ;
- délégation de signature dans le périmètre confié.